



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Que lors de la séance ordinaire du 5 mai 2026, le conseil de la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham, a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT #418-2026 - RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT #364-2021, RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur le site web ou au bureau municipal au 1393, rue Notre-Dame-de-Lourdes, aux heures régulières de bureau.

Donné à Saint-Edmond-de-Grantham, ce 6 mai 2026.



Sonya Turcotte
Directrice générale et greffière-trésorière